



## COMITE DES LANDES DE BASKETBALL

7 Impasse du Carboué  
BP 67  
40002 MONT-DE-MARSAN

Tél. : 05 58 75 81 99 E-Mail : [secretairegeneralbasket40@orange.fr](mailto:secretairegeneralbasket40@orange.fr) Site : <http://landesbasketball.org/>

Mont de Marsan, le 27 avril 2021

### APPEL A CANDIDATURE ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES Samedi 3 juillet 2021 à HAGETMAU – Salle Aquitaine

#### ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

A tous les candidat-e-s,  
Mesdames et Messieurs,

Le 3 juillet 2021 aura lieu, lors de l'Assemblée Générale du Comité, l'élection d'une personne pour remplacer le siège vacant par démission afin de compléter le Comité Directeur.  
Les candidats devront respecter, notamment, les articles 9 et 11.

#### **Article 9 : Composition**

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 20 membres.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante.  
Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés, en tant que tel, sont candidats, seul celui arrivé en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.
- 3) Il comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.  
En cette élection (2020) : 1 médecin – 10 membres masculins - 9 membres féminines. (Nota une femme peut remplacer un homme mais pas l'inverse. Si pas assez de femmes les postes restent vacants)

#### **Article 11 : Election du Comité Directeur**

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour une durée de 4 années par l'Assemblée Générale, ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans au moins jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
  - a. La fonction de Conseiller Technique Sportif,
  - b. Toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 5) Ne peuvent être élues au Comité Directeur au Comité Directeur :
  - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
  - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
  - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est élu lors de la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

En pièce jointe la fiche de candidature à renvoyer pour le 1<sup>er</sup> juin 2021, le cachet de la poste faisant foi.

**La Présidente du Comité, Barbara Dubedout**